

CAMBODGE SOIR

Mardi 14 Juin 2005

La Cour d'appel déboute Sam Rainsy dans sa plainte contre Hun Sen

Confirmant la décision de la cour municipale rendue en janvier, la Cour d'appel a décidé de ne pas prendre en considération la plainte déposée par Sam Rainsy contre le Premier ministre Hun Sen pour complicité d'homicide volontaire dans le cadre de l'attentat à la grenade contre une manifestation organisée par son parti en mars 1997.

"La décision de la cour municipale est justifiée. Le dossier de plainte déposé par l'avocat [de Sam Rainsy] ne contient pas suffisamment de preuves" pour justifier des poursuites, a indiqué hier le juge Saly Theara à l'issue de l'audience. "C'est injuste pour les victimes de cet attentat. Je regrette vraiment la décision de la cour", a réagi M^e Som Chandina, l'avocat de Sam Rainsy, qui envisage

de déposer un recours devant la cour suprême, si son client, actuellement en exil volontaire à l'étranger, est d'accord.

Sam Rainsy avait déposé cette plainte en janvier 2004, au beau milieu de la crise politique qui a suivi les élections de juillet 2003. Le dirigeant de l'opposition, légèrement touché lors de cet attentat qui avait fait une vingtaine de morts et une centaine de blessés, considère que les gardes du corps du Premier ministre sont impliqués dans cette attaque et qu'en conséquence sa responsabilité est engagée. Devant la Cour d'appel, son défenseur, comme en première instance, a présenté plusieurs documents pour étayer sa plainte, dont des éléments d'un rapport réalisé par le FBI. "Teng Savong

[commissaire adjoint de la police nationale] a dit qu'une dizaine de personnes étaient mêlées à cet attentat. Mais des observateurs étrangers ont affirmé qu'il y en avait en réalité une quarantaine. Cependant les autorités n'ont pas mené de véritable enquête. Je demande donc à la cour d'ordonner au tribunal de première instance de reprendre l'instruction pour trouver les vrais coupables", a plaidé M^e Som Chandina.

Pourtant, le défenseur du Premier ministre, M. Kar Savuth, a estimé durant l'audience que ces documents "n'étaient pas des preuves mais des points de vue personnels". "La cour d'appel doit donc confirmer la décision prise en première instance", a-t-il demandé. C'est lui qui a été entendu.

KS